De l'instruction civique d'après les principes catholiques : 3e article

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **1 (1872)**

Heft 3

PDF erstellt am: **28.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-1040131

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

donnera une solution lumineuse et sûre à tous les problèmes politiques et sociaux.

Nous parlerons prochainement de l'éducation morale proprement dite.

R. Horner.

DE L'INSTRUCTION CIVIQUE
D'APRÈS LES PRINCIPES CATHOLIQUES.

(3e article.)

§ 3. Essence de la société.

Dieu a voulu que l'homme vive en société. De là il résulte, comme nous l'avons montré, que Dieu est l'auteur et la raison finale de la société.

De ce principe fondamental découlent quelques conséquences trop négligées et que nous avons à mettre dans une pleine lumière. Nous n'avons qu'à contempler les œuvres du Créateur, et à rechercher quelques-unes des propriétés qui les distinguent toutes essentiellement des œuvres des hommes.

I. — La première propriété des œuvres de Dieu c'est que l'homme ne peut point en faire de pareilles. Prenez tout ce qu'il y a de plus simple, de plus commun, une feuille d'un arbre, dites au plus savant naturaliste de vous dire quelles substances, quelles fibres composent cette feuille; il vous rendra compte de tout jusqu'à un atome. Dites-lui de vous faire une feuille comme celle que vous lui présentez, il devra vous avouer son impuissance.

II. Non seulement l'homme ne peut point reproduire le travail de la nature, mais encore les œuvres de l'homme remplacent mal les œuvres de la nature.

J'en pourrais donner des preuves sans nombre.

Pendant le siége de Paris par les Prussiens, le lait manqua dans la grande ville. Il en fallut pour les enfants et les malades. Les savants connaissent la composition du lait. On les invita à composer un lait artificiel formé des mêmes éléments que le lait des animaux. Les savants se mirent à l'œuvre. L'un d'eux, M. Dubrunfant, composa ce qu'il appella le lait obsidional. Ce lait avait

absolument la même composition, la même apparence et la même saveur que le lait sortant de la mamelle. L'expérience cependant démontra qu'il n'avait point les mêmes propriétés nutritives. Que manquait-il donc au lait de M. Dubrunfant? Il manquait ce que rien ne remplace, l'œuvre mystérieuse mais certaine de l'élaboration par les lois et les forces de la nature.

Dans les villes l'on consomme dans une forte proportion ce qu'on appelle les aliments artificiels. L'un des plus employés est le bouillon à la gélatine, préparé avec des os. Cet aliment n'est pas strictement naturel, mais on n'en trouvera point qui se rapproche plus de la nature. Or, voici comment un savant académicien apprécie le bouillon à la gélatine. « Nous ne voulons l'usage « du bouillon d'os que dans le cas où *la ration* est trop faible, « qu'il s'agisse du soldat, qu'il s'agisse du pauvre, qu'il s'agisse « d'une famine et encore d'une ville assiégée; *mais nous repoussons « la substitution du bouillon d'os au bouillon de viande comme un « crime de* LÈSE-HUMANITÉ. »

III. — L'homme se sert à tout instant des forces et des substances que le Créateur à mises à sa disposition. Mais « il ne peut se servir de la nature et en utiliser les forces qu'à la condition d'en suivre docilement les lois et de les interpréter fidèlement. Il ne peut commander qu'en obéissant; il ne peut ni créer ni modifier d'aucune manière les lois naturelles qu'il reçoit toutes faites; son rôle se borne à les étudier et à en tirer des résultats pratiques. S'il essaie d'aller plus loin, s'il entreprend d'échapper à une loi naturelle, ou simplement de l'éluder, il se heurte dès lors à des difficultés qui se transforment bientôt en obstacles invincibles (1). »

Appliquant à la société les règles fondamentales dont nous venons de montrer le caractère général et absolu, nous arrivons à trois conclusions très-importantes.

1° La société ayant été voulue et établie par le Créateur, il ne faut point que l'homme songe à *la remplacer* par des formes sociales dont il serait l'inventeur. L'œuvre des hommes, ainsi que nous l'avons établi, ne saurait ni reproduire l'œuvre de Dieu ni la remplacer.

2° Tout ce que l'homme peut faire, c'est d'étudier et d'observer les lois que Dieu a données à la société, et de se conformer soi-

(1) VALSON, professeur à la faculté des sciences de Grenoble.

gneusement à ces lois. La meilleure société n'est pas celle où l'homme a mis le plus de ses systèmes, mais au contraire celle où les lois naturelles de toute société sont mieux connues et mieux appliquées.

3° L'essence des choses naturelles est immuable; par conséquent la société, dans ce qu'elle a d'essentiel et de fondamental, est toujours la même depuis le commencement du monde, et les tentatives qu'on ferait pour la modifier dans ses bases, ou seraient fatalement impuissantes, ou si elles pouvaient jamais réussir, le résultat en serait l'anéantissement même de la société.

Conservons soigneusement ces principes dans notre mémoire : ils nous serviront plus tard à apprécier certains systèmes sociaux et à faire justice de certaines utopies.

§ 4. Eléments nécessaires de toute société.

Toute société se compose de deux éléments principaux : une multitude d'hommes réunis, et un lien qui donne l'unité à cette multitude et la fait tendre à un but commun. Sans ce lien, il y a réunion fortuite, il y a pluralité, mais il n'y a pas association. Sans un but à atteindre, l'association n'a point de raison d'être. Mieux la forme de l'association est propre à conduire à cette fin, plus la société est parfaite.

En nous occupant des différentes sortes de sociétés, nous aurons occasion de montrer la fin de chacune d'elles, le but de l'institution de chaque société.

§ 5. Divisions de la société.

Jusqu'ici nous avons montré que la société est nécessaire à l'homme, qu'elle est conforme à sa nature, et que par conséquent elle est *naturelle.*

Il y a trois sociétés *naturelles* :

1° La société de la famille;

2° La société politique;

3° La société religieuse.

Ces trois sociétés ne sont pas nécessairement séparées; ainsi dans le régime patriarcal, la société politique se confond avec la société de la famille; chez le peuple juif, la société religieuse et la société politique étaient réunies.

Mais il n'y en a pas moins trois sociétés nécessaires, parce

qu'il y a trois buts pour lesquels l'homme est par sa nature conduit à la forme sociale.

En outre des sociétés *naturelles*, il y a encore des sociétés *artificielles*, c'est-à-dire des associations que les hommes forment entre eux dans des fins très-diverses. On les appelle *artificielles*, parce que les hommes les forment librement et leur donnent la forme qui leur convient. Citons, comme exemple, les sociétés littéraires, les sociétés d'histoire ou de sciences, les associations commerciales et agricoles, les sociétés de laiterie, etc., etc.

Dans les sociétés artificielles, il y a, comme dans les sociétés naturelles, une réunion d'hommes, un lien d'union, et un but à atteindre en commun.

ENSEIGNEMENT DU PLAIN-CHANT.

Monsieur le Rédacteur,

Vous me demandez pour le *Bulletin pédagogique* quelques articles sur le chant ecclésiastique. J'y consens d'autant plus volontiers que MM. les régents peuvent contribuer pour une grande part à la restauration du chant de l'Eglise et le relever de l'état d'abjection où il est tombé.

Depuis longtemps plusieurs curés me demandent un travail sur cette matière. J'y consacrais le peu de loisirs dont mes occupations et mon état de santé me permettaient de disposer. Je vous livre volontiers le travail que j'avais préparé. Mais, comme il n'était pas destiné à paraître par articles détachés et à de rares intervalles, il ne sera pas inutile de prévenir les lecteurs de l'ensemble des questions que je me propose de faire passer sous leurs yeux.

Mon désir est de montrer comment le plain-chant doit être exécuté pour être goûté des fidèles, les porter à la piété, et rendre à nos saintes cérémonies la beauté et la majesté qui leur conviennent. Mais je n'ai pas cru pouvoir atteindre ce but, si auparavant je ne relevais pas le plain-chant de l'espèce de défaveur où il est tombé. On ne fait bien que ce qu'on aime ; on n'aime que ce qu'on estime. Or, le plain-chant n'est plus estimé parce qu'il n'est pas connu ; il n'est pas goûté parce qu'il est mal exécuté.

Il fallait donc, avant de tracer les règles d'une bonne exécution,